

# Conseiller(ère) en Phytothérapie Aromathérapie et Herboristerie

ACPPAV - CFA Pharmacie, Santé, Sanitaire et Social



*L'ACPPAV vous accueille  
dans un cadre moderne  
et dynamique*

- ▀ Salles connectées
- ▀ Centre de documentation et de ressources
- ▀ Salles techniques



- Une spécialisation officinale reconnue par un diplôme
- Une qualification (CQP) reconnue par la branche professionnelle
- Durée de la formation : 303h sur 1 an
- En alternance ou formation continue



**Préinscrivez-vous!**



**Deux sites de formation principaux en Ile-de-France :**

**ACPPAV**  
Le Technoparc  
14 rue Gustave Eiffel  
78306 POISSY Cedex  
Tél. 01 39 22 10 60  
Fax. 01 39 22 10 50

**ACPPAV**  
Centre Hoche  
25 rue Hoche  
91260 JUVISY-sur-ORGE  
Tél. 01 69 21 92 16  
Fax. 01 69 21 07 60



## Le métier

Le/la conseiller(ère) en phytothérapie, aromathérapie et herboristerie :

- conseille et vend des produits de santé à base de plantes,
- participe à l'approvisionnement des produits de phytothérapie, aromathérapie et herboristerie et à la gestion du stock,
- organise le rayon dédié et anime le point de vente de ces produits,
- réalise des préparations dans le respect des bonnes pratiques de préparation (BPP) et de la législation en vigueur.



## Unités de compétences

- Conseiller le patient en matière de produits de santé à base de plantes afin de contribuer au maintien et à l'amélioration de sa santé
- Accompagner le patient lors de la vente de produits de santé à base de plantes afin de sécuriser leur utilisation
- Référencer les produits de santé à base de plantes permettant de maîtriser la qualité, l'efficacité et la sécurité de l'offre de produits proposés au sein de l'officine
- Organiser l'espace de vente dédié aux produits en phytothérapie, aromathérapie et herboristerie, afin de mettre en avant les produits et en faciliter le conseil
- Animer l'espace de vente pour favoriser son attractivité et sa compréhension par les patients
- Réaliser des préparations officinales et magistrales en phytothérapie, aromathérapie et herboristerie pour répondre aux prescriptions médicales, conseils pharmaceutiques et demandes des patients dans le respect du Code de la santé publique

## Conditions d'accès à la formation et au métier

Toute personne habilitée à la délivrance de médicaments au public :

- Salariés en activité
- Demandeurs d'emploi titulaires du diplôme de préparateur en pharmacie ou du diplôme de pharmacien

Pour tout renseignement ou demande d'inscription, contacter :

- l'ACPPAV de Poissy au 01 39 22 10 60

accueilpoissy@acppav.org

- l'ACPPAV de Juvisy au 01 69 21 92 16

accueiljuvisy@acppav.org

Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Accès au site de POISSY :

Stations RER : Poissy, Achères-Ville.

RER ligne A - Correspondance avec bus.

Stations Bus :

Lignes 54, 05, 16, A2.

Accès au site de JUVISY :

Station RER : Juvisy-sur-Orge.

A 16 minutes de la Gare d'Austerlitz,

A 20 minutes de la Gare de Lyon,

RER ligne C ou RER ligne D,

Sortir côté Condorcet.



<http://www.acppav.org>

